

Découvrez nos services e-santé

MédecinDirect et Deuxième Avis, deux nouveaux services gratuits accessibles aux bénéficiaires d'une complémentaire santé Audiens. Sans surcoût, ni délai de carence.

médecindirect à vos côtés, où que vous soyez

La téléconsultation médicale, **accessible 24h/24, 7j/7**

- **MédecinDirect** vous permet de contacter en toute confidentialité un médecin généraliste ou spécialiste (gynécologue, dermatologue, psychiatre...) et ce, où que vous soyez.
- Celui-ci vous rassure, vous conseille, vous oriente et réalise, si nécessaire un diagnostic et une ordonnance. Les médecins sont inscrits au Conseil national de l'ordre des médecins, formés à la télémedecine et tenus au secret médical.

 **Consultation**

 **Diagnostic**

 **Ordonnance**

- Vous pouvez poser votre question, choisir le mode d'échange et de réponse.



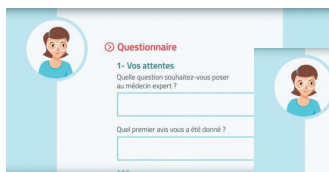
- Votre espace personnel est sécurisé et vos données médicales entièrement protégées.
- **Pour bénéficié de ce service entièrement pris en charge par votre contrat de complémentaire santé, rendez-vous sur medecindirect.fr ou appelez le **09 74 59 27 65****

MédecinDirect vient en soutien de la médecine de terrain, dans le cadre du parcours de soins. En cas de doute ou d'urgence, contactez votre médecin traitant ou le 112. Le service MédecinDirect est proposé sans délai de carence et sans surcoût aux adhérents Audiens Santé Prévoyance dont le contrat est géré sans délégation. Le code d'activation du service est le numéro d'adhérent figurant sur la carte de tiers payant de l'assuré.

L'avis d'un médecin expert en moins de 7 jours après analyse de votre dossier

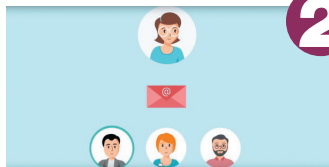
- > Unique en France, **Deuxième Avis** est un service qui permet aux patients :
- atteints de maladies graves, rares ou invalidantes,
 - ou confrontés à des décisions médicales lourdes (interventions chirurgicales, traitements avec effets secondaires), de consulter un second médecin expert avant de prendre une décision.

Comment ça marche ?



1

Vous complétez un questionnaire approfondi en ligne et téléchargez votre dossier médical.

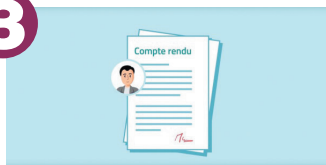


2

Vous choisissez votre médecin expert (les médecins experts sont validés par le conseil scientifique de deuxiemeavis.fr).

Vous recevez son avis sous forme de compte-rendu à partager avec vos médecins.

3



- > Votre espace personnel est sécurisé et vos données médicales entièrement protégées.
- > **Pour bénéficier de ce service entièrement pris en charge par votre contrat de complémentaire santé, rendez-vous sur [deuxiemeavis.fr/audiens](https://www.deuxiemeavis.fr/audiens) ou appelez le 01 81 80 00 48, du lundi au vendredi, de 10h à 19h.**

Le service Deuxième Avis est proposé sans délai de carence et sans surcoût aux adhérents Audiens Santé Prévoyance dont le contrat est géré sans délégation.

Groupe Audiens

74, rue Jean Bleuzen 92170 Vanves
www.audiens.org



AUDIENS

LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

